



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en session ordinaire
A la Mairie, en salle du Conseil municipal, le :

LUNDI 19 JANVIER 2026 A 19H

ORDRE DU JOUR

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2025
- 3) Intervention du SM3A concernant les travaux de restauration des bords de la Menoge
- 4) Approbation de la convention d'occupation temporaire et d'autorisation de travaux avec le SM3A dans le cadre du projet de restauration de la Menoge entre le Pont de Fillinges et le Pont de Bonne
- 5) Acquisitions de parcelles sur l'emprise de la voie verte et le long de la RD907
- 6) Approbation d'un protocole d'accord transactionnel relatif à un dommage survenu sur le domaine public communal
- 7) Approbation de l'avenant de prolongation de la convention de service commun de mise en œuvre du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)
- 8) Approbation du plan particulier de mise en sécurité unifié (PPMS) de l'école de BONNE
- 9) Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire au titre de l'article L.2121-22 du CGCT
- 10) Informations sur les décisions de renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
- 11) Informations et questions diverses

A Bonne, le 15 janvier 2026

Le Maire,
Yves CHEMINAL

